

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 30 juin 2022

**Présents :** Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Gérard SAVATIER, Bernard GARDETTE, Patrice PERRET, Hubert PONCET, Christine CANUT

**Absents excusés :** Sylvie VITRANT

**Secrétaire de séance :** Louis CANUT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 24 juin 2022 par voie électronique.

Sylvie Vitrant donne pouvoir à Christine CANUT.

### **Ordre du jour :**

*Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 mai 2022,*

1. Emprunt concernant le projet rénovation boulangerie,
2. Réforme des règles de publicité au 1er juillet 2022,
3. Demande de subvention à la Région : Rénovation boulangerie,
4. Passage LED des lanternes sodium du Bourg,
5. Demande de soutien, aide financière, association pour la Renaissance d'Urfé,
6. RGPD Renouvellement de convention,
7. Questions diverses.

---

### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 mai 2022**

Il est approuvé à l'unanimité.

---

Mme le Maire demande au conseil municipal de pouvoir rajouter à l'ordre du jour 2 points :

- Demande enveloppe de solidarité auprès du département : Rénovation toit grange
- Demande de subvention Révolution : Rénovation boulangerie (huisserie)

#### **1. Emprunt concernant le projet rénovation boulangerie,**

Mme le Maire explique qu'elle a contacté plusieurs organismes bancaires pour des demandes d'emprunt concernant le dossier rénovation boulangerie.

Le Crédit Mutuel, seule banque à proposer des taux constants, a été retenu afin de contracter l'emprunt de 100 000€ avec un taux constant de 1.65% sur 15 ans. Un crédit relai en attente des subventions et du FCTVA sera également contracté soit 50 000€ sur 2 ans avec un taux de 1,25%.

Les fonds seront débloqués suivant les besoins. La totalité des sommes ne sera sans doute pas nécessaire, aucune pénalité n'est appliquée si la somme de 100 000€ n'est pas nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

#### **2. Réforme des règles de publicité au 1er juillet 2022,**

Mme le Maire informe le conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, s'applique une réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par la collectivité. Elle dresse les principaux éléments qui devront être mis en place pour les communes de moins de 3 500 habitants :

- Suppression du compte-rendu de séance, seul le procès-verbal est conservé, il sera arrêté au commencement de la séance suivante du conseil municipal. Il devra être signé par le maire et le secrétaire de séance. Il devra être publié sur le site internet de la commune dans les 8 jours et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public.

- La liste des délibérations sera affichée à la mairie sous 8 jours.

- Les délibérations devront être signées du Maire et du secrétaire.

- Le choix de publicité pour les communes de moins de 3500 habitants peut se faire :

- \* Soit par publication électronique sur le site internet,
- \* Soit par affichage papier sur panneau,
- \* Soit par la mise à disposition papier (classeur en mairie)

Mme le Maire précise que pour les petites communes, il convient de délibérer sinon la publication par voie électronique devient le principe pour toutes les communes.

Le conseil municipal décide d'opter par l'affichage papier sur panneau.  
Approuvé à l'unanimité

### **3. Demande de subvention à la Région : Rénovation boulangerie,**

Des demandes de subventions ont été demandées (DETR, DSIL) auprès de la Préfecture. Le dossier DETR a été refusé, quand à la demande DSIL, elle a obtenue : 110 000€. Mme le Maire indique qu'il y a lieu de faire une demande de subvention à la Région dans le cadre de « l'aménagement d'un premier ou dernier commerce en milieu rural », et auprès du SIEL dans le cadre « Rénolution » pour financer une partie des huisseries de la boulangerie.

### **4. Passage LED des lanternes sodium du Bourg,**

Pour un passage aux LED lanternes sodium du Bourg, le 2<sup>ème</sup> adjoint, Louis CANUT explique que le montant des travaux s'élève à 14 012.36€, il resterait à la charge de la commune 6 305€. Il y a lieu de se décider rapidement à cause de l'inflation, les tarifs augmentent rapidement. De plus, les LED permettraient à terme de faire des économies au niveau éclairage public. Le conseil municipal valide cet investissement et décide d'amortir le fonds de concours en une année.

Le SIEL propose un système en expérimentation pour déclencher la mise en route à distance du chauffage de l'hébergement d'accueil temporaire (les chambres) coût 75€ par radiateur ainsi que la salle des fêtes il faut compter environ 160€. Des essais seront faits à l'automne.

### **5. Demande de soutien, aide financière, association pour la Renaissance d'Urfé,**

L'association demande une aide pour faire des travaux de réparation urgents sur une tour du château. Pour garantir la sécurité des visiteurs comme celle des ouvriers, il est nécessaire de louer du matériel pour installer les échafaudages. Cette association ne peut envisager cette réparation urgente et imprévue sans l'aide des collectivités et des dons. Devant l'importance de cet édifice dans le paysage du Pays d'Urfé, symbole même de notre identité, et dans la mesure de nos moyens il apparaît important que nous préservions ce patrimoine. Mme le Maire propose une aide de 100 euros.  
Voter à 5 POUR, 4 ABSTENTIONS, 1 NON

### **6. RGPD Renouvellement de convention,**

Mr SAINT-MAXENT Didier a été désigné, Président du Syndicat AGEDI et comme DPO mutualisé en remplacement de Mr MARTIN. Le RGPD est renouvelé par une convention. Le tarif annuel est de 50€.

**7. Rénovation toit de la Grange :** Un devis de chez Gardette d'un montant de 14 910€ HT est présenté à l'assemblée pour la rénovation du toit.

Le devis est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres. Le Conseil autorise Mme Le maire à faire les demandes de subvention auprès du Département dans l'enveloppe solidarité.

### **8. Questions diverses.**

**BMF Foudre** la convention doit être renouvelée pour signature.

#### **CIMETIERE**

Un point est fait sur la formation cimetière des secrétaires de mairie. Le formateur expert dans ce domaine approuve notre démarche de reprise de concessions. Cependant il nous fait remarquer que l'ossuaire et les caveaux provisoires nécessiteraient une rénovation extérieure, ainsi qu'une signalétique appropriée. Le Conseil en prend note, et ce sera pris en compte dans les travaux à envisager.

#### **SIGNALETIQUE**

Devant l'absence de réponse aux demandes de devis pour une signalétique dans le bourg, il est demandé à Louis de contacter d'autres entreprises.

#### **CCPU - BIODÉCHETS**

Une information est donnée quant aux décisions de la CCPU pour mise en conformité des traitements des bio-déchets. En effet, il est de notre responsabilité d'élus de sensibiliser les habitants à la nécessité de trier correctement les déchets et de composter même dans des conditions rudimentaires (espace de compostage dans les jardins). Les taxes appliquées prennent en compte le **tonnage** des déchets et impactent fortement la redevance ordures ménagères. **Un tri sélectif, une valorisation des bio-déchets, sont impératifs pour une maîtrise de ces taxes.**  
La CCPU propose des composteurs au prix de 25 euros si besoin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.

Madame la Maire



Le secrétaire de séance

